

Gérer la protection animale au quotidien en services déconcentrés dans le cadre des nouvelles attentes sociétales

CODE STAGE : NSVAL0037

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :

Consulter le calendrier en ligne :

<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/>

Durée :

3 jours (sur 4 jours)

Lieu :

Consulter l'ENSV-FVI

Public cible :

Agents des services déconcentrés chargés des inspections Protection Animale toutes espèces confondues : inspecteurs et cadres SPA.

Taille du public :

Minimum : 5
Maximum : 20

Intervenants / Formateurs (ou Référents techniques) :

- DGAI ;
- Institut de recherche ;
- Universitaire ;
- DDPP

Responsables pédagogiques :

Geneviève CASCHETTA

Modalités d'inscription :

Télé-inscription par l'agent "Mon Self Mobile" (à partir de fin 2021)

Auprès de l'ENSV-FVI :

formco@vetagro-sup.fr

(jusqu'à fin 2021)

Modalités d'évaluation :

Evaluation en ligne

Attestation remise en fin d'évaluation :

Attestation de présence

Tarifs :

Non payant pour les agents du ministère en charge de l'agriculture

Accessibilité :

Formation accessible pour les PMR / personnes invalides

CONTEXTE

Si la réglementation européenne n'a pas évolué et n'a pas vocation à évoluer à priori tout de suite en matière de protection animale, le bien-être animal devient un enjeu croissant en France:

- plan d'actions national 2016-2020 en faveur du bien-être animal annoncé par le ministre en charge de l'agriculture en avril 2016,
- pression croissante de l'UE en vue d'une meilleure application de la réglementation européenne existante,
- pression croissante des associations de protection des animaux et le nombre de plaintes qui augmentent.

Le périmètre de cette formation concerne les animaux de rente, de compagnie et de loisir (élevage et particuliers), mais **ne traite pas des cas de maltraitance animale** (objet d'une autre formation).

LA FORMATION

Objectif général :

Gérer la protection animale **au quotidien** en services déconcentrés dans le cadre des nouvelles attentes sociétales.

Objectifs pédagogiques :

- Cerner les enjeux des attentes sociétales en matière de PA ;
- Se positionner en tant qu'agent du MAA sur le thème PA ;
- Approfondir les raisons techniques, politiques et scientifiques à l'origine de la réglementation ;
- Gérer les différentes missions confiées aux DDPP au titre de la PA en prenant en compte le plan national 2016-2020 en faveur du bien-être animal, notamment en matière d'inspections programmées.

Contenu :

- Bases réglementaires (actualisation) ;
- Justification technico-scientifique de la réglementation ;
- Comportement animal et prise en compte du bien-être animal ;
- Missions des DDPP ;
- Les attentes sociétales.

Méthodes pédagogiques :

Exposés, retours d'expérience à partir d'exemples pratiques.